

Montréal, le 27 novembre 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants de la phase 2

**Objet :** Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013  
**Dossier de la Régie : R-3837-2013 Phase 2**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) confirme qu'elle tiendra, tel qu'annoncé lors de l'audience du 8 novembre 2013, une audience le **5 décembre 2013, à compter de 8h30** dans le dossier mentionné en titre, dans la Salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Cette audience portera sur la preuve déposée par Gaz Métro le 25 novembre 2013 relative à la 6<sup>ième</sup> demande ré-amendée portant sur le plan d'approvisionnement 2017-2019.

Afin de préparer cette audience, les intervenants pourront transmettre à Gaz Métro leurs demandes de renseignements d'ici **16h le 29 novembre 2013**. Gaz Métro devra répondre à ces demandes de renseignements avant **le 5 décembre 2013, 9h**.

La Régie prévoit que les plaidoiries devront se faire par écrit et établi, par conséquent, les échéances suivantes :

<b>9 décembre 2013, 16h :</b>	Plaidoirie écrite de Gaz Métro
<b>12 décembre 2013, 16h :</b>	Plaidoiries écrites des intervenants
<b>16 décembre 2013, 16h</b>	Réplique de Gaz Métro

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/as